



Espaces valléens

Un emploi sur dix lié au tourisme

Les espaces valléens sont définis comme les périmètres d'intervention de politiques de développement et de diversification menées par les régions alpines et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) sur le massif des Alpes. Au nombre de trente, ils couvrent plus du tiers de la superficie du territoire formé par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ancienne région Rhône-Alpes, mais n'abritent que 10 % de sa population. Peu urbanisés, ils sont néanmoins, grâce au tourisme, bien pourvus en équipements et services. Souvent dotés d'une ou plusieurs stations de skis, leur capacité d'accueil est très élevée. Dans ces territoires, le tourisme est particulièrement tourné vers les activités de sports et loisirs et représente en moyenne un emploi sur dix. La dimension saisonnière de l'activité est un enjeu pour les politiques de développement du massif. La majorité des espaces valléens présente des pics de saisonnalité hivernale ou estivale marqués.

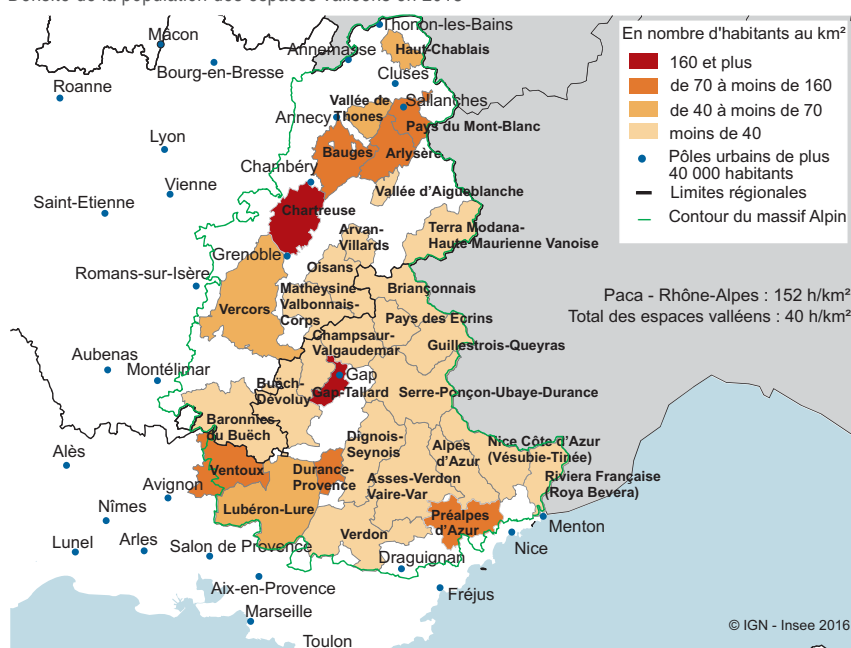
Junel Bernard, Philippe Winnicki, Insee

Trente espaces valléens définissent les périmètres d'intervention d'une partie des politiques publiques de diversification touristique, menées par les régions alpines et le CGET, sur la partie française du massif des Alpes. Territoires de projet en matière d'offre touristique, ils sont construits sur le périmètre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant moins de 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2015, de Parcs Naturels Régionaux (PNR) ou de Pays.

Ces trente territoires (*encadré 1*) couvrent plus du tiers de la superficie de l'espace formé par Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ancienne région Rhône-Alpes. Cependant, seules 1 100 000 personnes y résident, soit 10 % de la population de l'ensemble Paca - Rhône-Alpes ainsi constitué. La plupart

1 Des espaces valléens souvent peu denses

Densité de la population des espaces valléens en 2013



Source : Insee, Recensement de la population 2013

de ces espaces sont en effet très peu urbanisés. Ils n'hébergent aucun grand pôle urbain, à l'exception de Gap, mais incluent des communes sous influence de grands pôles tels que Grenoble, Genève, Aix-Marseille, Nice ou encore Avignon.

Leur population est très variable d'un espace à l'autre, de 3 000 habitants (Arvan-Villards) à 150 000 personnes (Chartreuse). Abritant en moyenne 40 habitants au km², ces espaces sont en majorité peu densément peuplés (figure 1), à l'exception de Chartreuse, Gap-Tallard et Pays du Mont-Blanc.

La population des espaces valléens a augmenté modérément entre 2008 et 2013 (+ 2,8 % sur 5 ans), un peu moins que sur le territoire des deux régions alpines (+ 3,2 %). Cette croissance démographique est hétérogène selon les espaces. Seuls six d'entre eux, comme la Terra Modana-Haute Maurienne Vanoise (- 6,1 %), ont perdu des habitants. D'autres tels que le Champ-saur-Valgaudemar (+ 7,8 %) et le Verdon (+ 9,5 %) en ont beaucoup gagné. La population des espaces valléens est par ailleurs relativement âgée : l'âge moyen des habitants est de 42 ans, contre 40,5 ans en Paca - Rhône-Alpes. Là encore, les disparités sont importantes selon l'espace : de 38,5 ans dans les Vallées de Thônes à 47 ans dans les Baronnies du Buëch.

Une forte capacité d'accueil touristique, due aux nombreuses stations de skis

La quasi-totalité des espaces valléens ont un profil touristique affirmé. Ils se caractérisent en effet par la présence de nombreuses stations de ski : 25 d'entre eux en accueillent une ou plusieurs. Leur capacité d'accueil est ainsi très élevée : plus de 140 lits touristiques en moyenne pour 100 habitants, contre seulement 45 sur l'ensemble Paca - Rhône-Alpes. Cette capacité varie fortement selon les espaces : Chartreuse et Gap-Tallard, assez peuplés et au profil économique diversifié, enregistrent moins de 20 lits touristiques pour 100 habitants, alors que des espaces moins peuplés et davantage pourvus en domaines skiables en comptent beaucoup plus, Arvan-Villards notamment (1 500 lits touristiques pour 100 habitants).

L'activité touristique et les pics de population présente sur le territoire qu'elle induit à certains moments de l'année jouent favorablement sur le niveau d'équipements et de services. Ainsi, malgré leur faible population permanente et, parfois, leur enclavement, les

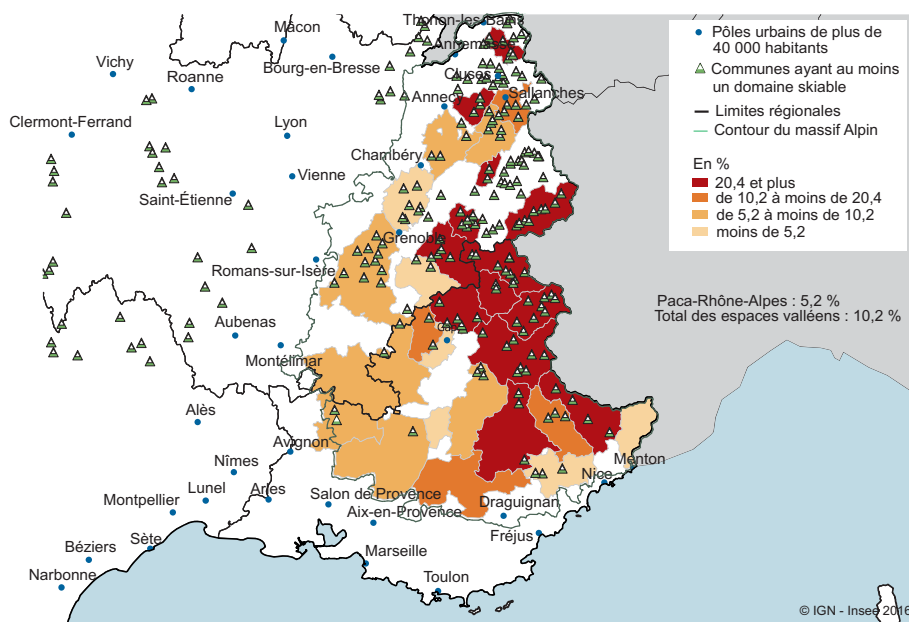
Encadré 1 – Les espaces valléens

L'« Espace Valléen » est le cadre retenu par la stratégie territoriale de développement intégré et de diversification, dans laquelle des activités touristiques et des services sont complémentaires et associés à partir d'un objectif central de valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire. Trente espaces valléens ont été sélectionnés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et les deux régions concernées par le massif alpin : 17 en Paca, 12 en Auvergne-Rhône-Alpes et 1 à cheval sur les deux régions. Les espaces valléens de Paca englobent la quasi-totalité des départements alpins régionaux, mais s'étendent aussi jusqu'à l'ouest du Vaucluse. La région Paca abrite ainsi la moitié des habitants de l'ensemble des espaces valléens.

Dans cette étude, le référentiel de comparaison de ces espaces valléens est constitué, sauf mention contraire, de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'ex-région Rhône-Alpes dénommés Paca - Rhône-Alpes ou régions alpines.

2 Le tourisme représente un emploi sur dix dans les espaces valléens

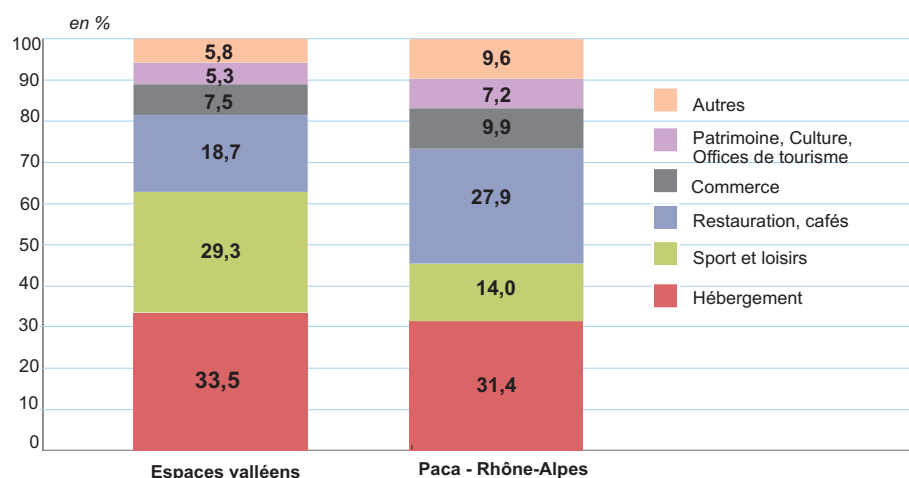
Part du tourisme dans l'emploi total des espaces valléens en 2012



Sources : Insee, DADS, ACOSS 2012

3 L'emploi touristique valléen stimulé par les activités de sports et de loisirs

Répartition de l'emploi touristique dans les espaces valléens et en Paca - Rhône-Alpes, selon le secteur en 2012



Sources : Insee, DADS, ACOSS 2012

équipements sont nombreux dans les espaces valléens, c'est vrai des équipements de proximité mais aussi des équipements moins fréquents liés à la sécurité

(commissariats de police, gendarmeries), à la santé (établissements de moyen et long séjour) et aux loisirs (magasins de sports, bassins de natation, cinémas).

Le tourisme représente un emploi sur dix

Au 1^{er} janvier 2012, 400 000 personnes travaillent dans les espaces valléens. Dans ces territoires, deux habitants sur trois en âge de travailler ont un emploi, soit un taux d'emploi supérieur à la moyenne de Paca - Rhône-Alpes (64 %). Le nombre d'emplois liés au tourisme est estimé à 40 500 personnes en moyenne sur l'année, soit 10,2 % de l'emploi total (figure 2) ; c'est bien plus qu'en Paca - Rhône-Alpes (5,2 %). Les espaces valléens rassemblent ainsi 17 % de l'emploi touristique total généré par Paca et Rhône-Alpes.

Par ailleurs, l'emploi touristique dans les espaces valléens a progressé entre 2009 et 2012 : + 5 %, soit 1 900 personnes supplémentaires. Dans le même temps, il n'a augmenté que de 2 % en Paca - Rhône-Alpes.

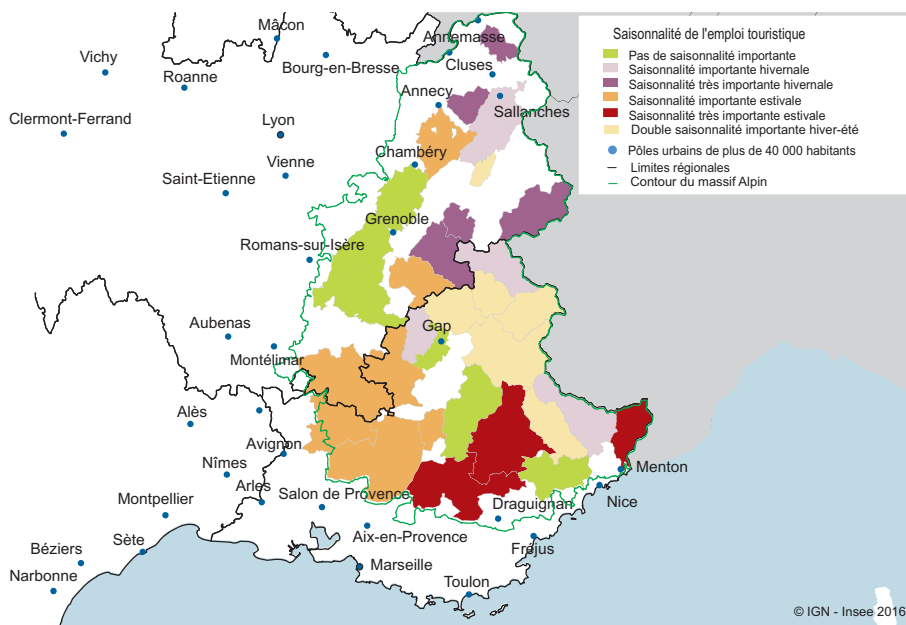
Pour la moitié des espaces valléens, plus d'un emploi sur cinq est touristique. La dépendance de l'emploi au tourisme atteint ou dépasse même 45 % dans certains espaces particulièrement dotés en stations de ski, tels que l'Oisans, le Haut-Chablais et Arvan-Villards.

Une activité touristique tournée vers le sport et les loisirs

Comme en Paca - Rhône-Alpes, l'hébergement est l'activité la plus représentée dans

4 Saisonnalité touristique : hivernale ou estivale selon les espaces

Profil des espaces valléens selon la saisonnalité de l'emploi en 2012



Sources : Insee, DADS, ACOSS 2012

l'emploi touristique : elle concentre un tiers des emplois, soit 2 points de plus que dans l'ensemble des deux régions (figure 3). En lien avec les activités de montagne, l'importance du sport et des loisirs est en revanche une particularité des espaces valléens : ces activités rassemblent 29 % de l'emploi

touristique total, soit 15 points de plus qu'en moyenne sur les deux régions alpines. À l'inverse, les activités de commerce (8 %) et surtout de restauration (19 %) pèsent moins. C'est également le cas, dans une moindre mesure, des activités de patrimoine et culture.

Encadré 2 – Fréquentation touristique estivale dans les espaces valléens

Dans le cadre de la politique européenne de Cohésion pour la période 2014-2020, la **région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, en accord avec la **région Auvergne-Rhône-Alpes**, est responsable de la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du massif des Alpes (POIA) comme autorité de gestion. Outil de développement destiné à l'ensemble du massif alpin (côté français), le POIA a notamment pour objectif de développer la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Pour suivre l'avancement du POIA dans les espaces valléens, la fréquentation touristique en période estivale est un indicateur déterminant. En la matière, l'Insee étudie les nuitées dans les hôtels, les campings et les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) c'est-à-dire les résidences de tourisme, auberges de jeunesse, etc. Dans les espaces valléens, le parc d'établissements touristiques ouverts de mai à septembre est composé à 52 % d'hôtels, 24 % de campings et 24 % d'AHCT.

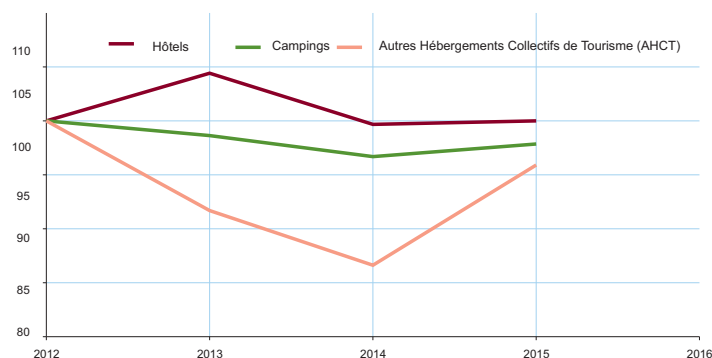
La fréquentation touristique a fortement progressé dans les AHCT des espaces valléens entre 2014 et 2015 (figure 5) : + 11 % de nuitées, contre seulement + 5 % sur l'ensemble constitué par les régions Paca et Rhône-Alpes. Elle n'a cependant pas rejoint son niveau de 2012.

Après deux années de baisse, la fréquentation des campings progresse de 1 % entre 2014 et 2015, au même rythme que dans les deux régions alpines. Cette hausse est due à une augmentation de l'offre (+ 4 % de campings supplémentaires).

La fréquentation des hôtels s'est maintenue entre 2014 et 2015, malgré un nombre d'établissements en légère baisse, alors qu'elle a progressé de 4 % sur Paca - Rhône-Alpes.

Le parc de résidences secondaires est également un indicateur de l'offre potentielle d'hébergement touristique. Dans les espaces valléens, un tiers des logements sont des résidences secondaires, contre seulement 14 % dans l'ensemble des deux régions. Leur nombre a progressé de 5 % entre 2008 et 2013, soit autant qu'en Paca - Rhône-Alpes.

5 Évolution des nuitées selon le mode d'hébergement entre 2012 et 2015



Note : base 100 en 2012

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux de tourisme (CRT) et la DGE

Des espaces à saisonnalité unique, hivernale ou estivale

L'emploi touristique, déjà important en intersaison, est en outre marqué par des pics saisonniers. La saisonnalité est presque aussi forte en été qu'en hiver (respectivement 35 % et 38 % d'emplois touristiques supplémentaires par rapport à l'intersaison).

Selon les espaces valléens, la saisonnalité de l'emploi touristique diffère (figure 4). Dans la plupart des territoires, elle est uniquement hivernale ou estivale. Dans une minorité, elle combine ces deux périodes. Enfin, certains espaces ne présentent pas de saisonnalité marquée de leur emploi.

Dix espaces valléens présentent un pic d'emplois touristiques uniquement en hiver. Pour cinq d'entre eux, l'emploi hivernal dépasse d'au moins 70 % son niveau d'intersaison. Très présentes dans ces espaces, les stations de skis contribuent au grand nombre d'emplois dans les activités de sports et loisirs, d'hébergement, de restauration et de commerce. L'emploi touristique est ainsi doublé par rapport à l'intersaison dans le Haut-Chablais, dans l'Oisans et en Arvan-Villards. Pour les espaces localisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la saisonnalité d'hiver est également très marquée dans le Briançonnais et Vésubie-Tinée.

À l'inverse, neuf espaces valléens présentent une saisonnalité uniquement en période estivale. Le pic d'emplois touristiques y est supérieur de 40 % à l'intersaison. Les espaces les plus concernés par ce tourisme d'été

sont le Verdon, Asses-Verdon-Vaire-Var et la Riviera Française (Roya-Bevera). Les activités touristiques d'hébergement et souvent de commerce ou de restauration ont un poids particulièrement important en été. Le Verdon bénéficie également d'activités liées au thermalisme. En revanche, la part des activités de sports et loisirs dans l'emploi touristique est souvent relativement faible dans ces espaces.

Des espaces à double saisonnalité

Six espaces présentent une double saisonnalité : Guillestrois - Queyras, Serre-Ponçon - Ubaye - Durance, Alpes d'Azur, Pays des Ecrins, Champsaur-Valgaudemar et Vallées d'Aigueblanche. En hiver comme en été, le nombre d'emplois touristiques y dépasse de plus de 40 % celui de l'intersaison. Comme dans tous les espaces ayant une saison hivernale marquée, les activités de sports et loisirs ont souvent un poids important dans l'emploi touristique de ces territoires.

Enfin, dans cinq espaces valléens (Chantreuse, Vercors, Gap-Tallard, Digne-Seynois et Préalpes d'Azur), l'emploi touristique est peu saisonnier : les pics d'emplois hivernaux ou estivaux sont inférieurs à 40 % par rapport à l'intersaison. Leur caractéristique principale est la faible présence des activités de sports et loisirs par rapport aux autres espaces. Moins saisonniers, ces espaces n'en sont pas pour autant moins touristiques : dans le Vercors, 2 500 emplois sont ainsi liés au tourisme. ■

Définitions

Le **tourisme** est un phénomène social, culturel et économique qui implique le déplacement de personnes vers des territoires situés en dehors de leur environnement habituel à des fins personnelles ou professionnelles. Ces personnes sont appelées des visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes, des résidents ou des non-résidents (définition de l'**Organisation mondiale du tourisme, OMT**).

Sources

L'estimation de l'emploi touristique s'appuie sur les données des **Déclarations Annuelles de Données Sociales 2012** (DADS) pour les salariés, et les données de l'**Agence centrale des organismes de sécurité sociale 2012** (Acos) pour les non-salariés. Dans cette étude, l'emploi total ne comprend pas les particuliers employeurs, les emplois agricoles et la fonction publique d'État.

Méthode

Le **tourisme** intègre les activités qui fournissent directement un bien ou un service aux touristes, comme l'hébergement ou la gestion des musées. Sont exclues les activités préalables au séjour (agences de voyages et transport) ou celles qui ne sont pas déployées au niveau local (fabrication de caravanes, autocaristes, etc.). Parmi les activités touristiques, certaines peuvent être considérées comme satisfaisant uniquement les besoins des touristes, tels que les définit l'Organisation Mondiale du Tourisme. La totalité des emplois de ces activités est alors touristique. D'autres activités, comme le commerce ou la restauration satisfont à la fois les besoins des touristes mais également ceux de la population résidant ou travaillant sur le territoire. Les emplois touristiques sont alors obtenus par solde du « socle » d'emplois « permanents » sur l'emploi total.

Dans cette étude, la **période hivernale** comprend les mois de janvier à mars, la **période estivale** de juillet et août et l'**intersaison** correspond aux autres mois de l'année. En intersaison, l'emploi touristique est défini comme la moyenne des effectifs sur les mois considérés.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Patrick Redor

Rédactrice en chef :
Gwenaëlle Thomas

Crédits photos :
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : octobre 2016
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Novella S., « 6 % de l'emploi régional est directement lié au tourisme », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 13, avril 2015
- Durieux S., Eusebio P., Levy D., « Un million d'emplois liés à la présence de touristes », *Insee Première* n° 1555, juin 2015
- Arrighi J.-J., Samyn S., « Équipements et services - Bonne accessibilité dans les communes peu denses grâce au tourisme », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 22, janvier 2016

